



## Délibération du Conseil Communautaire

---

Le mercredi 28 janvier 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Verteillac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 janvier 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier-Didier Bazinet -Michel Desmoulin -Philippe Boismoreau -Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond-Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemercier – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier -Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard -Christophe Gontier Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg - Priça Mortier – Pierre Janaillac – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye – Regis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreau pour la commune de Segonzac
Titulaires absents	14	Lisa Boyer -Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Joël Constant -Géry Denis -Nicolas Platon -Laurent Casanave -Catherine Esculier - Romain Perruchaud -Christophe Rossard – Joël De Luca – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet – Denis Ferrand
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Yves Mahaud à Priça Mortier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Nicolas Platon à Dominique Caillou Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Joël de Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

**DELIBERATION N° 2026 /11 : (Code Nomenclature /522)****DATE : 28 JANVIER 2026****RAPPORTEUR : Didier Bazinet****OBJET : Mandat Spécial pour les élus Conseillers Communautaires et leur participation à l'évènement du « Club des ambassadeurs périgourdin » prévu à Paris le jeudi 11 février 2026**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial (Articles L 2123-8 et R 2123-22-1).

Le mandat spécial doit être conféré aux élus par une délibération du Conseil Communautaire : ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la Communauté de communes car les membres de l'assemblée intercommunale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la Communauté de communes.

Il est proposé de conférer un mandat spécial à Messieurs Patrick Lachaud et Gilles Mercier, membres de la commission Développement Economique et Touristique, pour représenter la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois à l'évènement « Club des ambassadeurs périgourdin » prévu à la Questure du Sénat à Paris le jeudi 11 février prochain. Les associés de PGP Farmer seront présents à l'événement afin de présenter leur projet en tribune.

La Communauté de Communes du Périgord Ribéracois prendra en charge les frais de transport, de repas et d'hébergement (Décret N°2006-781 du 03/06/2006, modifié par les arrêtés du 26/02/2019 et du 11/10/2019).

La mission confiée à cette délégation est de témoigner du soutien de la collectivité à ce projet et de promouvoir l'attractivité de la collectivité auprès des porteurs de projets.

Patrick Lachaud et Gilles Mercier ne prennent pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 54**

**Votes contre : 0**

**Abstention : 0**

**Publié le 05 février 2026**

**La secrétaire de séance du 28 janvier 2026**  
**Murielle Cassier**

Murielle CASSIER

**Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois**  
**Didier Bazinet**

